

Informations de base	
2016/2150(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2015 Subject 1.20.04 Médiateur européen	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PETI Pétitions	MARIAS Notis (ECR)	20/06/2016
		Rapporteur(e) fictif/fictive PITERA Julia (PPE) DALLI Miriam (S&D) WIKSTRÖM Cecilia (ALDE) VALLINA Ángela (GUE /NGL) AUKEN Margrete (Verts /ALE) EVI Eleonora (EFDD)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Secrétariat général	TIMMERMANS Frans	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
15/09/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/11/2016	Vote en commission		
15/11/2016	Dépôt du rapport de la commission	A8-0331/2016	Résumé
24/11/2016	Décision du Parlement	T8-0452/2016	Résumé
24/11/2016	Résultat du vote au parlement		
24/11/2016	Débat en plénière		

24/11/2016	Fin de la procédure au Parlement		
------------	----------------------------------	--	--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2150(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 238-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PETI/8/07150

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE587.504	25/07/2016	
Amendements déposés en commission		PE589.339	28/09/2016	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0331/2016	15/11/2016	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0452/2016	24/11/2016	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2017)148		22/03/2017	

Rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2015

2016/2150(INI) - 15/11/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des pétitions a adopté le rapport de Notis MARIAS (ECR, EL) sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2015.

La commission compétente a **approuvé le rapport annuel pour l'année 2015** présenté par la Médiatrice européenne et salué l'excellente qualité du travail d'Emily O'Reilly.

Transparence : les députés ont reconnu l'importance de la transparence en tant qu'ingrédient fondamental de la bonne administration, ce que tend à confirmer la part élevée (22,4%) de plaintes concernant la transparence. Ils ont salué les efforts consentis par le Médiateur européen pour améliorer la transparence des **négociations relatives au partenariat transatlantique (TTIP)** en soumettant des propositions en ce sens à la Commission. Ils ont plaidé pour une transparence plus large dans les accords internationaux.

Les députés ont également souligné que **la transparence et l'accès intégral aux documents** détenus par les institutions de l'Union devaient être la règle. Ils ont regretté à cet égard que la révision du règlement (CE) n° 1049/2001 soit au point mort car le règlement n'est plus en adéquation avec la situation actuelle du droit, ni avec les pratiques institutionnelles.

La Commission a été invitée à faire preuve d'une entière transparence dans les documents qu'elle communique afin que la **commission d'enquête du Parlement sur la mesure des émissions dans le secteur de l'automobile (EMIS)** puisse exercer effectivement la plénitude de ses pouvoirs d'enquête.

Les députés ont apporté leur soutien au Médiateur européen dans sa quête d'une **transparence accrue du fonctionnement de la Banque centrale européenne** (BCE) et de l'obtention d'une grande qualité de gouvernance, en particulier en ce qui concerne les activités de la Banque **dans le cadre de la Troïka/du Quadriga** en tant qu'organe de contrôle des programmes d'assainissement budgétaire dans les pays de l'Union. Ils ont également demandé une transparence accrue des réunions de l'**Eurogroupe**.

Le rapport a également approuvé les efforts déployés par le Médiateur pour accroître la transparence des activités des **groupes de pression**, mais a déploré la réticence de la Commission en ce qui concerne la publication d'informations détaillées relatives aux réunions avec les groupes de pression de l'industrie du tabac.

La Commission est invitée de **présenter, en 2017, une proposition tendant à l'instauration d'un registre des représentants d'intérêts strictement obligatoire et contraignant**, qui sera destinée à combler toutes les failles et à faire du registre une obligation absolue pour tous les représentants d'intérêts.

Plaintes des citoyens : attirant l'attention sur les préoccupations des citoyens liées au traitement par la Commission des plaintes pour infraction, le rapport a salué l'ouverture de l'enquête du Médiateur sur le traitement par la Commission, en tant que gardienne des traités, des plaintes pour infraction dans le cadre des procédures EU Pilot.

Pantouflage : les députés ont salué la poursuite des enquêtes du Médiateur sur les cas de pantouflage de fonctionnaires de la Commission et ont plaidé pour **une publication plus fréquente des noms et d'autres données** des personnes qui s'adonnent à cette pratique. Ils se sont dits fortement préoccupés par la nomination de M. Barroso, ancien Président de la Commission, au poste de conseiller et de directeur non exécutif de Goldman Sachs International.

La commission des pétitions a insisté sur la nécessité de s'attaquer efficacement à toutes les causes de **conflit d'intérêts** afin d'assurer une bonne administration et de garantir la crédibilité des décisions politiques et techniques. Elle a demandé une **directive sur l'alerte professionnelle** destinée à établir les voies et procédures à suivre pour dénoncer toutes les formes de mauvaise administration, ainsi qu'un socle minimum de **garanties juridiques** et de protections adéquates à tous les niveaux pour les personnes concernées.

Droits des citoyens : reconnaissant que le droit des citoyens à avoir leur mot à dire dans le processus d'élaboration des politiques au niveau de l'Union est aujourd'hui plus primordial que jamais, le rapport a salué les lignes directrices proposées par le Médiateur pour améliorer le fonctionnement de l'**initiative citoyenne européenne**, en particulier en ce qui concerne la nécessité pour la Commission de fournir des arguments solides pour rejeter une initiative.

Rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2015

2016/2150(INI) - 24/11/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté par 557 voix pour, 24 contre et 44 abstentions, une résolution sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2015.

Le Parlement a **approuvé le rapport annuel pour l'année 2015** présenté par la Médiatrice européenne et salué l'excellente qualité du travail d'Emily O'Reilly.

Le taux de mise en œuvre des décisions et recommandations du Médiateur européen en 2014 a été de **90%**, soit 10 points de pourcentage plus élevé qu'en 2013. D'après le sondage Eurobaromètre Flash d'octobre 2015, **83% des citoyens** de l'Union savent qu'ils peuvent déposer une plainte auprès du Médiateur européen.

Transparence : les députés ont reconnu l'importance de la transparence en tant qu'ingrédient fondamental de la bonne administration, ce que tend à confirmer la part élevée (22,4%) de plaintes concernant la transparence. Ils ont salué les efforts consentis par le Médiateur européen pour améliorer la transparence des **négociations relatives au partenariat transatlantique (TTIP)** en soumettant des propositions en ce sens à la Commission. Ils ont plaidé pour une transparence plus large dans les accords internationaux.

Le Parlement a également souligné que **la transparence et l'accès intégral aux documents** détenus par les institutions de l'Union devaient être la règle et que les exceptions à cette règle devaient être interprétées en tenant compte de l'intérêt public supérieur à la divulgation et des exigences de démocratie. Il a regretté à cet égard que la révision du règlement (CE) n° 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents soit au point mort car le règlement ne soit plus en adéquation avec la situation actuelle du droit, ni avec les pratiques institutionnelles.

La Commission a été invitée à faire preuve d'une entière transparence dans les documents qu'elle communique afin que la **commission d'enquête du Parlement sur la mesure des émissions dans le secteur de l'automobile (EMIS)** puisse exercer effectivement la plénitude de ses pouvoirs d'enquête.

Les députés ont apporté leur soutien au Médiateur européen dans sa quête d'une **transparence accrue du fonctionnement de la Banque centrale européenne** (BCE) et de l'obtention d'une grande qualité de gouvernance, en particulier en ce qui concerne les activités de la Banque **dans le cadre de la Troïka/du Quadriga** en tant qu'organe de contrôle des programmes d'assainissement budgétaire dans les pays de l'Union. Ils ont également demandé une transparence accrue des réunions de l'**Eurogroupe**.

La résolution a également approuvé les efforts déployés par le Médiateur l'enquête menée par le Médiateur sur la **composition des groupes d'experts de la Commission** et la transparence de leurs travaux ainsi que ses efforts pour accroître la transparence des activités des **groupes de pression**. Les députés ont toutefois déploré la réticence de la Commission en ce qui concerne la publication d'informations détaillées relatives aux réunions avec les groupes de pression de l'industrie du tabac.

La Commission a été invitée de présenter, en 2017, une proposition tendant à l'instauration d'un **registre des représentants d'intérêts strictement obligatoire et contraignant**, qui sera destinée à combler toutes les failles et à faire du registre une obligation absolue pour tous les représentants d'intérêts.

Plaintes des citoyens : le Parlement a attiré l'attention sur les préoccupations des citoyens liées au traitement par la Commission des plaintes pour infraction, tout en soulignant l'obligation, pour la Commission, de **motiver de façon suffisante** ses décisions de ne pas engager de procédure en manquement devant la Cour de justice de l'UE. Il a salué l'enquête stratégique menée par le Médiateur européen sur les problèmes inhérents au système EU Pilot.

Pantouflage : les députés ont salué la poursuite des enquêtes du Médiateur sur les cas de pantouflage de fonctionnaires de la Commission et ont plaidé pour **une publication plus fréquente des noms et d'autres données** des personnes qui s'adonnent à cette pratique.

Tout en reconnaissant la bonne volonté de la Commission en ce qui concerne la publication d'informations relatives aux activités des anciens commissaires après leur mandat, ils se sont dits fortement préoccupés par la **nomination de M. Barroso**, ancien Président de la Commission, au poste de conseiller et de directeur non exécutif de Goldman Sachs International.

Conflits d'intérêt : le Parlement a insisté sur la nécessité de s'attaquer efficacement à toutes les causes de **conflit d'intérêts** afin d'assurer une bonne administration. Il a également demandé une **directive sur l'alerte professionnelle** destinée à établir les voies et procédures à suivre pour dénoncer toutes les formes de mauvaise administration, ainsi qu'un socle minimum de **garanties juridiques** et de protections adéquates pour les **lanceurs d'alerte** tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Migrants : la résolution a salué la création, au sein de Frontex, d'un mécanisme de traitement des plaintes relatives à d'éventuelles atteintes au droit de l'homme, qui est le résultat d'une enquête en cours du Médiateur sur les pratiques employées par Frontex et les États membres dans le cadre des opérations conjointes de retour forcé des migrants en situation irrégulière.

Droits des citoyens : reconnaissant que le droit des citoyens à avoir leur mot à dire dans le processus d'élaboration des politiques au niveau de l'Union est aujourd'hui plus primordial que jamais, le Parlement a salué les lignes directrices proposées par le Médiateur pour améliorer le fonctionnement de l'**initiative citoyenne européenne**, en particulier en ce qui concerne la nécessité pour la Commission de fournir des arguments solides pour rejeter une initiative.

Enfin, la résolution a salué l'enquête menée par le Médiateur sur le respect de la charte des droits fondamentaux dans le cadre de la mise en œuvre par les États membres de projets financés par les fonds de l'Union européenne, ce notamment lorsque ces projets tendent à placer les **personnes handicapées** dans des établissements plutôt qu'à les intégrer dans la société.